

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	48 (1934)
Heft:	4
Artikel:	Sigillographie neuchâteloise [suite]
Autor:	Jéquier, Léon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-744759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sigillographie neuchâteloise

par LÉON JÉQUIER.

(Suite)

Parmi les sceaux de Neuchâtel, les plus anciens de ceux où l'écu est surmonté d'un casque sont contemporains de ceux qui nous montrent l'écu seul¹⁾: ce sont ceux d'Othon I de Strasberg et de Guillaume d'Arberg (G 7 — 1275; H 6 — 1273; pl. XVIII). L'écu de ces sceaux est penché, le casque traité d'une manière un peu simpliste et le fond uni. Quant aux cimiers, l'un est formé de deux branches de tilleul, l'autre d'une corne crétee aux armes de l'écu²⁾. Il existe un autre sceau de Guillaume d'Arberg, plus tardif, mais tout à fait semblable au précédent sauf sa plus petite taille (H 7 — 1292, pl. XVIII).

Après ces trois sceaux que je viens de décrire il faudra attendre plus d'un quart de siècle pour en voir réapparaître du même type: Jean I de Valangin et Louis de Neuchâtel portent l'écu penché avec casque et cimier, mais cette fois le champ du sceau est guilloché (J 3 — 1324; A 33 — 1331; pl. XVIII). Sur celui du comte Louis le casque est orné d'une couronne à trois fleurons, première apparition de cet accessoire dans les sceaux des Neuchâtel³⁾.

Ce type primitif simple se retrouve encore en 1378 sur le premier sceau de Rodolphe de Hochberg, mari d'Anne de Fribourg. Le champ de ce sceau est garni de fleurs aux tiges longues et fines (C 1, fig. 114).



Fig. 114. C 1 — Rodolphe de Hochberg (jusqu'en 1378).

* * *

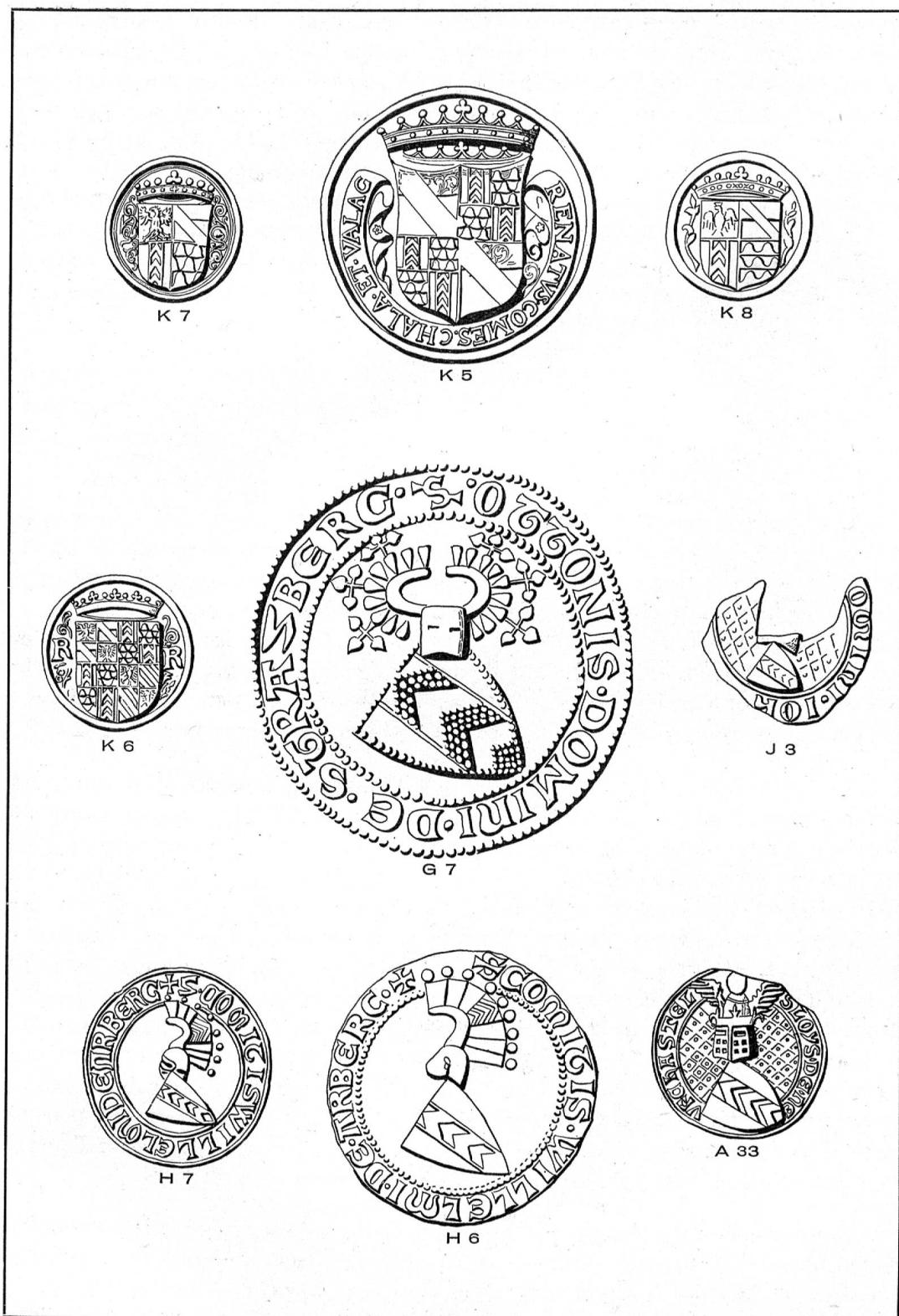
Le cimier était fixé sur le timbre du casque par une calotte en cuir, couverte d'une étoffe dont les deux extrémités libres s'appelaient le volet. L'un des premiers volets se rencontre en France sur un sceau en 1322⁴⁾. Dans les sceaux des

¹⁾ On trouve déjà des appendices surmontant quelques heaumes vers la fin du XII^e siècle. L'usage en devint général cent ans plus tard à l'apparition du casque ovoïde. — Demay, op. cit. p. 217. — En Allemagne on ne trouve pas de cimiers avant le début du XIII^e siècle, et ils restent extrêmement rares jusqu'au siècle suivant. Fürst zu Hohenlohe-Waldenburg, *Über den Gebrauch der heraldischen Helmzierden im Mittelalter* p. 21 sqq.

²⁾ Les plus anciens cimiers sont des branches d'arbre (tilleul ou chêne en général), des plumes diverses, des cornes, des têtes d'animaux. On trouve également pour cimier une pièce de l'écu ou des écrans aux armes. Fürst zu Hohenlohe-Waldenburg, op. cit. p. 9 sqq. et 30. A noter qu'en général ces cimiers primitifs n'étaient pas héréditaires et que c'est en particulier le cas de ceux que nous venons de voir ci-dessus et que nous ne retrouverons pas ailleurs.

³⁾ Les couronnes apparaissent très anciennement sur les sceaux des souverains, mais on n'en trouve guère avant le XIV^e siècle sur ceux de la noblesse. Cependant peu à peu leur emploi se développa à tel point qu'en 1470 l'empereur Frédéric III confirma un arrêté du Conseil de Nuremberg interdisant aux bourgeois de porter des couronnes. Voir à ce sujet: D. L. Galbreath, op. cit. p. 151, et Fürst zu Hohenlohe-Waldenburg, op. cit. p. 38 et 53.

⁴⁾ Demay, op. cit. p. 226—227.



K 5 — René de Challant (1556/63); K 6 — le même (1556); K 7 — le même (1558); K 8 — le même (1564); H 6 — Guillaume d'Arberg (1273/76); H 7 — le même (1292/1306); G 7 — Othon I de Strasberg (1275); J 3 — Jean I de Valangin (1324); A 33 — Louis de Neuchâtel (1331/37).

comtes de Neuchâtel ces volets n'apparaissent pas avant 1340 et cela sur le contre-sceau du comte Louis dont nous parlerons ci-dessous (A 35, pl. XXII) et sur le sceau de son fils Jean-le-Bel (A 39, pl. XIX). D'assez grandes dimensions, ces volets sont armoriés. Quarante ans plus tard nous retrouvons un volet, non armorié, cette fois sur le premier sceau de Guillaume III d'Arberg-Valangin (J 11, pl. XIX). Ce sceau est d'une gravure assez grossière et la partie héraldique est séparée de la légende par un encadrement à quatre lobes semblable à ceux que nous avons vu

plus haut. Quant au deuxième sceau de Rodolphe de Hochberg, qui date de la même époque, le volet y a l'aspect d'une tresse et n'occupe qu'une faible partie du champ guilloché (C 2, fig. 115).



Fig. 115. C 2 — Rodolphe de Hochberg (dès 1378).

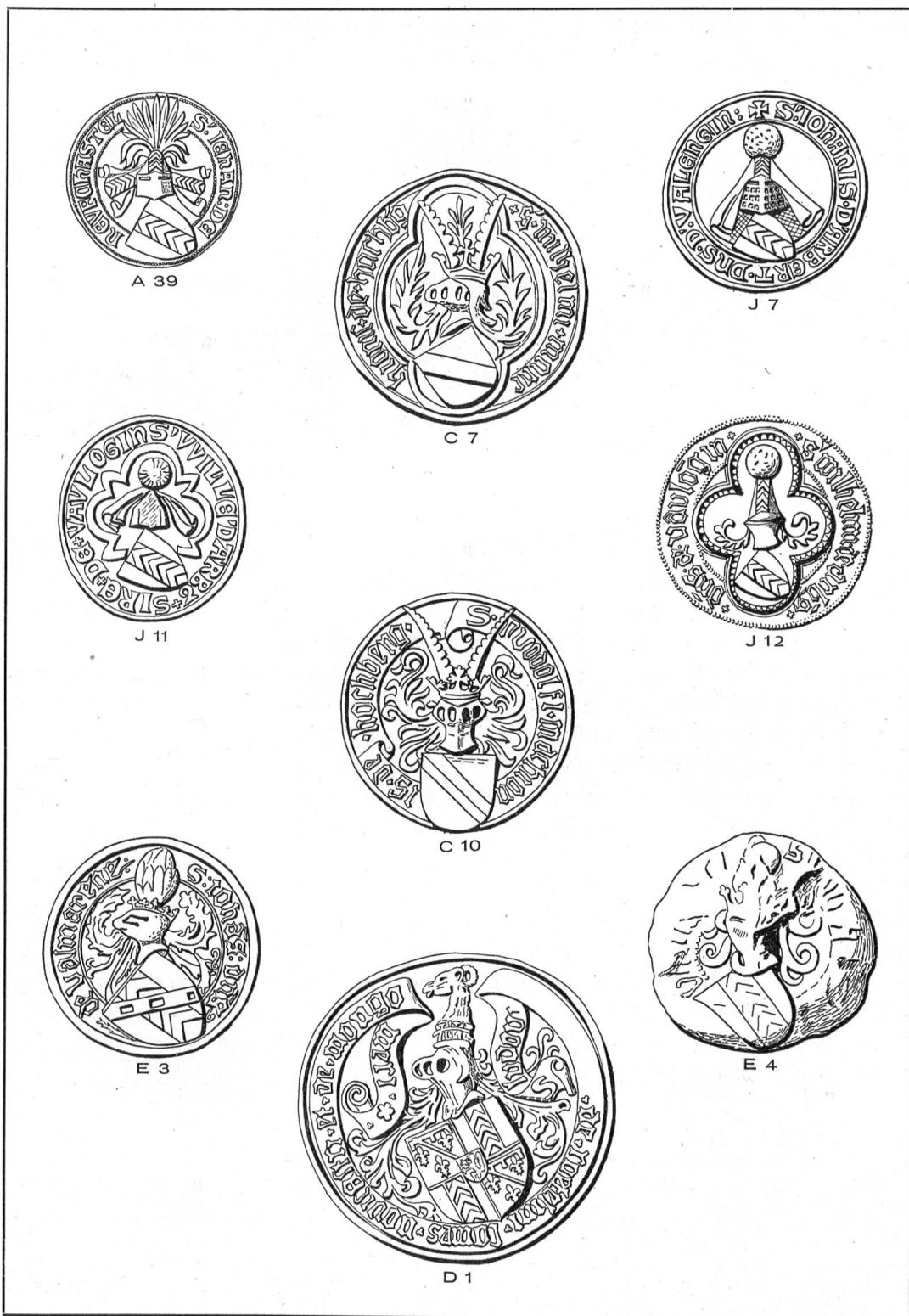
Sur le sceau de Jean II de Valangin (J 7 — 1351/81, pl. XIX) le volet est remplacé par un manteau non armorié enveloppant casque et écu, genre d'ornement qu'on ne rencontre pas souvent.

Peu à peu le volet se découpe et se transforme en lambrequins de plus en plus compliqués. Les étapes de ce développement sont bien marquées par la comparaison des sceaux de Guillaume III de Valangin (second sceau), de Guillaume et de Rodolphe de Hochberg (premier sceau) et de Louis de Longueville (J 12 — 1401; C 7 — 1447; C 10 — 1458; D 1 — 1504; pl. XIX). Sur les deux premiers de ces sceaux la légende est séparée du champ par un encadrement quadrilobé tandis que sur les deux derniers elle se trouve sur une banderolle dont les plis occupent les parties du champ laissées vides par le reste de la composition.

Les bâtards de Neuchâtel, seigneurs de Vaumarcus, Travers et Gorgier, ont presque tous employé des sceaux du type décrit ci-dessus: l'écu, surmonté du casque couronné, orné d'un cimier et de lambrequins. Sur les plus anciens l'écu est penché (second sceau de Jean I — E 3 — 1435; Jean II — E 4 — 1469; pl. XIX). Il se redresse dans le sceau de Claude I où l'on remarquera la forme bizarre des lambrequins et la disposition inaccoutumée de la légende qui, sur une banderolle se promène tout au travers du champ (E 5 — 1512, pl. XX). A partir de Lancelot le type des sceaux principaux est fixé et ne varie plus que dans les détails: écu droit, casque couronné, cimier et lambrequins (Lancelot — E 9 — 1546; Jean III — E 12 — 1576; Claude II — E 14 — 1579; Béat-Jacob — E 16 — 1615; François-Antoine — E 17 — 1628; pl. XX). Ce type est bien banal et jamais à voir ce sceau de style si quelconque de Lancelot on ne se doutera qu'il fut un personnage si peu tranquille: dissipateur et mauvais fils, il vivait en mésintelligence avec ses sujets et finit par être interdit par les audiences de 1559¹⁾.

Nous trouvons également quelques contre-sceaux de ce type: ceux de Rodolphe de Hochberg et de François-Antoine de Gorgier sont très simples, ceux de Jean Frédéric de Madrutz portent trois cimiers (C 13 — 1475 — fig. 116; E 18 — env. 1630 — pl. XX; K 10 et 11 — 1566/71 — fig. 117 et 118). Quant au cachet de Jean-Emmanuel de Torniel (K 13 — 1589, pl. XX) il est assez curieux au

¹⁾ F. de Chambrier, op. cit. p. 328.



A 39 — Jean de Neuchâtel (1350/56); J 7 — Jean II de Valangin (1351/81); J 11 — Guillaume III de Valangin (1395); J 12 — le même (1401/15); C 7 — Guillaume de Hochberg (1447); C 10 — Rodolphe de Hochberg (1458); D 1 — Louis d'Orléans-Longueville (1504/12); E 3 — Jean I de Neuchâtel-Vaumarcus (1435/43); E 4 — Jean II de Neuchâtel-Vaumarcus (1469).

point de vue héréditaire: l'écu est surmonté d'une grande couronne au-dessus de laquelle se trouve un casque beaucoup plus petit et portant un cimier et des



Fig. 116. C 13 — Rodolphe de Hochberg (1475/85).



Fig. 117. K 10 — Jean-Frédéric de Madrutz (1566/71).



Fig. 118. K 11 — Jean-Frédéric de Madrutz (1568).

lambrequins. L'ensemble de la composition n'est pas très harmonieux, mais se retrouve cependant assez fréquemment à cette époque et au siècle suivant¹⁾.

* * *

Parallèlement aux lambrequins les supports apparaissent au début du XV^e siècle²⁾. Nous avons déjà rencontré, dans les sceaux avec encadrement des personnages tenant l'écu, mais ils n'étaient guère qu'un motif décoratif et n'avaient pas le caractère héréditaire d'une pièce héraldique³⁾.

Les lions sont certainement les supports les plus fréquemment employés. Ce sont eux qui accompagnent l'écu des comtes de Fribourg: Conrad, dès qu'il fut devenu comte de Neuchâtel à la mort de sa tante Isabelle (1395) se fit graver un sceau sur lequel deux lions accroupis tiennent un écu écartelé de Fribourg et de Neuchâtel et timbré d'un casque cimé (B 8, pl. XX). Les vides du champ sont garnis de deux plantes fort grêles. Ce sceau, d'une gravure et d'un dessin assez maladroits, pourrait être l'œuvre d'un atelier du pays, d'autant plus probablement qu'il dut être gravé rapidement car, comme seigneur de Neuchâtel, Conrad ne pouvait plus se servir de ses anciens sceaux qui ne portaient que les armes de Fribourg (B 6 et 7, pl. XI). En 1419 il se fit graver un nouveau sceau du même type que le précédent mais infiniment supérieur au point de vue artistique (B 9, pl. XX).

Un peu avant, son fils Jean employait déjà un sceau presque semblable (B 13, pl. XX). Ne pourrait-on en déduire que Conrad, en voyant le sceau beaucoup mieux réussi de son fils, aurait décidé d'employer le même graveur habile? Cela paraît assez vraisemblable quoiqu'impossible à prouver.

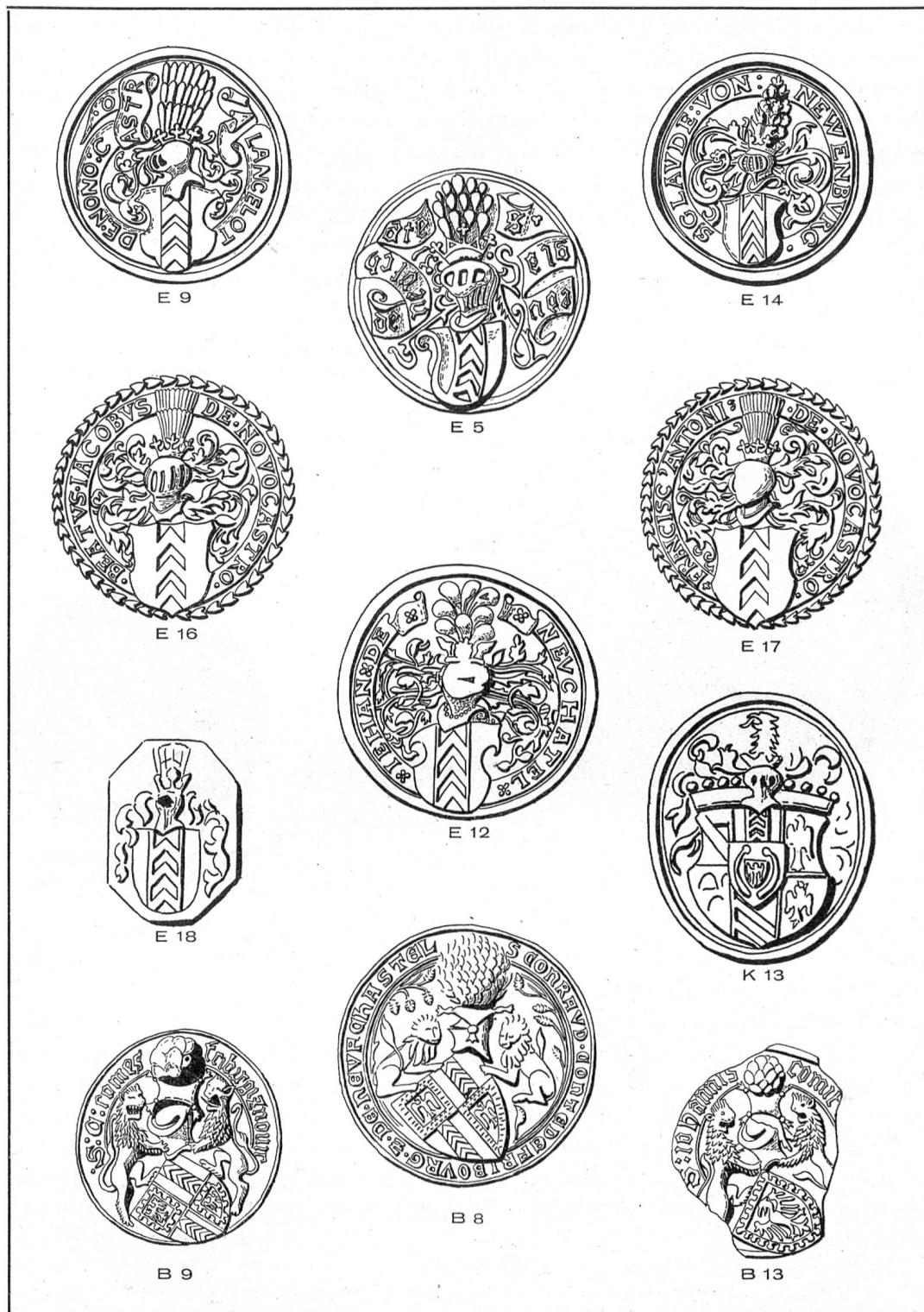
¹⁾ Voir en particulier la reproduction d'une très belle armoirie du XVII^e siècle pag. 179 de *l'Art héréditaire* par H. Gourdon de Genouillac.

²⁾ Les plus anciens supports remontent à la première moitié du XIII^e siècle, mais ils restent rares jusqu'au XV^e. H. de la Perrière et du Roure de Paulin, *Des tenants, supports et soutiens dans l'art héréditaire*, Paris 1910.

³⁾ Demay (op. cit. p. 207 sqq.) ne fait pas de distinction entre les supports héréditaires et ceux qui servent simplement de décoration. Les plus anciens apparaissent vers 1300 et servent à ce moment à orner les vides des encadrements gothiques. Ce n'est que plus tard (1336) qu'on en trouve dans des sceaux sans encadrement. Demay admet que les supports n'ont pas de rapport direct avec les blasons si ce n'est lorsqu'ils sont vêtus, mantelés ou cravatés, dans lequel cas le manteau ou la cravate repète les armoiries de l'écu; mais ils se continuent souvent dans les familles et à ce titre ils méritent d'être étudiés.

Quant à H. de la Perrière et du Roure de Paulin (op. cit. p. 32) ils affirment que la fixité des supports ne date pas de plus loin que la Renaissance; auparavant ils changent au gré des générations successives quand ce n'est pas au gré du même individu ou plutôt de ceux qui représentent ses armoiries.

Cette règle n'est du reste pas absolue puisque, dès la fin du XIV^e siècle les lions furent les supports héréditaires des Fribourg, puis des Bade-Hochberg comme nous le verrons plus tard.



E 5 — Claude I de Neuchâtel-Vaumarcus (1512); E 9 — Lancelot de Neuchâtel-Vaumarcus (1546/55); E 12 — Jean III de Neuchâtel — Vaumarcus (1576); E 14 — Claude II de Neuchâtel-Gorgier (1579); E 16 — Béat-Jacob de Neuchâtel-Gorgier (1615); E 17 — François-Antoine de Neuchâtel-Gorgier (1628); E 18 — le même (agrandissement); K 13 — Jean-Emmanuel de Tornielli (1589) (agrandissement); B 8 — Conrad de Fribourg (1398/1422); B 9 — le même (1419/20); B 13 — Jean de Fribourg (1418/22).

Devenu à son tour comte de Neuchâtel (1424), Jean se fit faire un nouveau sceau à l'écu écartelé de Fribourg et de Neuchâtel. Ce sceau (B 14, pl. XXI), toujours du même type que les précédents est de nouveau, assez médiocre au point de vue artistique; peut-être les raisons, invoquées ci-dessus pour son père, ont-elles joué aussi pour lui. Une dizaine d'années plus tard, Jean se sert d'un nouveau sceau qu'il a eu le temps de faire graver par un artisan plus adroit (B 16, pl. XXI). En outre, comme gouverneur et capitaine général en Bourgogne, il employa un autre sceau, plus grand et de belle allure, mais toujours du même type que les précédents et dans lequel les vides du champ sont garnis de rinceaux¹⁾ (B 15, pl. XXI).

Comme les Fribourg, les Hochberg ont employé des lions pour supporter les écus de deux de leurs sceaux: celui dont Rodolphe se servit quand il fut devenu comte de Neuchâtel (1457) et le petit sceau de Philippe²⁾ (C 11, pl. XXI; C 16—1487/95; fig. 120). Ces sceaux nous montrent l'écu droit écartelé de Hochberg et de Neuchâtel,



Fig. 119. Petit sceau de Charles le Téméraire,
duc de Bourgogne.



Fig. 120. C 14 — Philippe
de Hochberg (1487/95).

surmonté d'un casque de face grillé, couronné et portant comme cimier les deux cornes de bouquetin des marquis de Bade. Des casques partent des lambrequins peu découpés dans le premier de ces sceaux, mais remplissant le champ de leurs fines volutes dans le second. Celui-ci est du reste une merveille de l'art sigillaire de la fin du XV^e siècle. Philippe ayant été souvent aux cours de France et de Bourgogne, je suppose que ce sceau est l'œuvre de l'un des graveurs qui firent les sceaux splendides de Charles le Téméraire ou des princes français de l'époque. A titre de curiosité et pour permettre la comparaison, j'ai reproduit ici (fig. 119) le petit sceau du Téméraire dont la matrice en vermeil est actuellement au Musée National de Zurich, après être tombée jadis aux mains des Confédérés à Grandson ou à Morat³⁾.

1) A. Coulon, *Inventaire des sceaux de Bourgogne* N° 772.

2) Wyss qui a mal lu la légende de ce sceau l'attribue erronément à Jeanne de Hochberg. *Sceaux historiques du canton de Neuchâtel* p. 112, pl. II, N° 22.

3) Les marquis de Bade-Hochberg sont venus au moment où l'art héraldique avait atteint son développement le plus parfait, aussi de nos souverains, ce sont eux qui nous ont laissé les monuments héraldiques les plus beaux et les plus variés: outre les sceaux que nous venons de citer, nous connaissons des reliures à leurs armes, quelques très belles sculptures héraldiques, des catelles.

Voir à ce sujet: J. de Pury, *Petite flânerie héraldique dans les rues de Neuchâtel*. — Tripet, *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*. — M. Jéquier, *Reliures armoriées du XIV^e siècle*. — Archives héraldiques 1929, N° 3, p. 105.



B 14 — Jean de Fribourg (1423/30); B 15 — le même (1435); B 16 — le même (1435/56); E 2 — Jean I de Neu-châtel-Vaumarcus (1415/28); J 13 — Guillaume III de Valangin (1416/28); C 11 — Rodolphe de Hochberg (1465/84); C 15 — Philippe de Hochberg (1485/87); D 2 — Louis de Longueville (1536).

Planche XXI.

Avant la mort de son père (1487) Philippe de Hochberg se servait d'un autre petit sceau bien gravé, mais d'un dessin assez lourd et mal proportionné (C 15, pl. XXI). Son seul intérêt est que les lions y sont remplacés par deux sauvages.

Les lions servent aussi de supports à l'écu du premier sceau de Jean I de Vau-marcus (E 2 — 1415, pl. XXI). Il faut remarquer que, sur ce sceau, comme sur le suivant, les armes sont répétées sur le casque comme si celui-ci était peint ou recouvert d'un volet entièrement plaqué¹⁾.

Le dernier sceau de Guillaume III de Valangin est d'une gravure fort élégante: l'écu penché, surmonté d'un casque et d'un cimier, est tenu par deux lions accroupis. Le tout est entouré d'un encadrement à quatre lobes (J 13 — 1416 à 26, pl. XXI). C'est le seul sceau de la branche de Valangin où des lions servent de supports: les descendants de Guillaume ont fait tenir les écus de leurs sceaux par deux sauvages comme nous le verrons plus bas.

Des nombreux sceaux armoriaux dont les ducs de Longueville firent usage après avoir hérité du comté de Neuchâtel, nous n'en connaissons que deux avec supports. Ce sont les grands sceaux des deux fils de Jeanne de Hochberg, Louis et François, dont les écus sont tenus par deux aigles (D 2 — 1536; D 4 — 1531; pl. XXI et XXII). Le premier de ces sceaux est d'une composition et d'un style remarquables et doit être l'œuvre d'un des excellents graveurs français de l'époque. Quant au second, il est beaucoup moins bien réussi.

Un homme et une femme sauvages sont les tenants ordinaires de l'écu des sceaux des comtes de Valangin. Le premier sceau où ils apparaissent est celui que Matile²⁾ attribue à Jean II (J 8, fig. 121). Grellet³⁾ n'en parle pas et je n'ai pu le retrouver. D'autre part, comme son style n'est pas du tout de la fin du

XIV^e siècle, je crois que Matile a du faire une confusion avec le premier sceau de Jean III, qui ressemble beaucoup à ce dessin. Les deux sceaux de Jean III ne diffèrent que par leur diamètre et par la position penchée, dans l'un, de l'écu avec casque et cimier de profil, tandis que, dans l'autre, l'écu est droit, le casque et le cimier de face (J 15 — 1431/44; J 16 — 1448/76; pl. XXII). Le sceau de Claude, dernier de sa race, est d'une composition semblable à celle du second de son père, mais l'écu y est écartelé d'Arberg et de Boffremont (J 17, pl. XXII).

* * *

Le casque et le cimier seuls n'ont en général orné que de petits sceaux, des signets ou des contre-sceaux⁴⁾. Les trois plus anciennes pièces de ce genre⁵⁾ que

¹⁾ Les casques offrant, représentées sur leur pourtour, les armoiries de leurs possesseurs sont assez rares et ne se trouvent qu'à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. Les exemples cités ci-dessus sont les seuls que je connaisse qui soient postérieurs à 1230 en pays de langue française. En Allemagne cependant on en trouve encore au début du XIV^e siècle.

Voir à ce sujet: Demay, op. cit. p. 138 sqq. — D. L. Galbreath, op. cit. p. 131. — Fürst zu Hohenlohe-Waldenburg, op. cit. passim.

²⁾ Monuments de l'*histoire de Neuchâtel*, planche de sceaux N° 41.

³⁾ Manuel généalogique t. I, p. 124.

⁴⁾ Voir cependant le sceau de la ville de Waldenberg qui fait exception à cette règle: il a environ 60 mm de diamètre et représente un heaume cimé dans un encadrement à quatre lobes garni chacun d'une tête d'aigle (1404). — G. Pöttich Graf von Pettenegg. *Sphragistische Mittheilungen aus dem Deutsch-Ordens-Centralarchiv*, Vienne 1884.

⁵⁾ Les premiers sceaux de ce type apparaissent vers 1220. D. L. Galbreath, op. cit. p. 132.



Fig. 121.
J 8 — Jean II de Valangin.



D 4 — François de Longueville (1531/39); J 15 — Jean III de Valangin (1431/44); J 16 — le même (1448/76);
J 17 — Claude de Valangin (1496/1512); A 35 — Louis de Neuchâtel (1338/70); F 22 — Conrad de Nidau (1349);
F 24 — Rodolphe IV de Nidau (1352/70); B 17 (agrandissement) — Jean de Fribourg (142.); C 16 — Philippe de
Hochberg (1487); C 17 — le même (1488/95).

nous voyons parmi les sceaux des Neuchâtel sont ceux de Conrad, bâtard de Nidau, de Louis de Neuchâtel et de Rodolphe IV de Nidau, son gendre (F 22 — 1349; A 35 — 1338/70; F 24 — 1352/70; pl. XXII). Le casque du premier est simplement coiffé d'un bonnet à deux pointes, tandis que sur le casque du troisième s'élève un gracieux buste de femme au vêtement armorié, cimier ordinaire des Nidau. Les plis de la robe tombante forment un embryon de lambrequin. Quant au contre-sceau du comte Louis, il est d'un style et d'une gravure parfaits. Le casque ovoïde y est sommé du bouquet de plumes de coq des Neuchâtel et recouvert d'une étoffe aux armes qui flotte derrière en deux volets armoriés eux aussi. Ce sceau remarquable doit être l'œuvre du graveur qui fit le sceau équestre du comte Louis, dont nous parlerons au prochain chapitre¹⁾. Il est intéressant de noter que ce contre-sceau a servi de modèle aux bractéates de la comtesse Isabelle. J'ai reproduit celles-ci dans la figure 122 en les rangeant dans l'ordre chronologique que je crois pouvoir leur attribuer, les plus anciennes étant vraisemblablement celles qui se rapprochent le plus du modèle. Notons également que les deux sceaux qu'Isabelle employa du vivant de son père portent, nous le verrons plus bas, les cimiers de Nidau et de Neuchâtel.

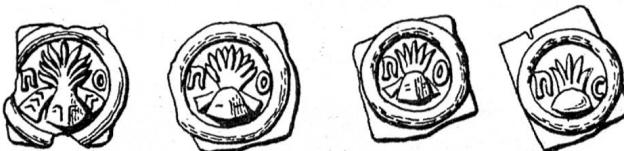


Fig. 122. Bractéates de la Comtesse Isabelle de Neuchâtel
(collections Meyer, Corragioni, Stocklin et H. Jéquier).

Alors que tous les sceaux des comtes de Fribourg nous montrent leur cimier ordinaire: une boule de fourrure hérissée d'argent sur un coussin de gueules orné d'or, les plumes de coq se retrouvent sur le signet de Jean de Fribourg (B 17 — 142., pl. XXII).

L'un des deux contre-sceaux du très beau sceau équestre de Philippe de Hochberg nous montre un casque de trois quarts couronné, cimé des deux cornes de bouquetin et environné de lambrequins. Sur l'autre le casque, de face, est orné des mêmes accessoires comme sur l'un des petits sceaux de son père (C 19 — 1487; C 20 — 1488/95; pl. XXII; C 12 — 1475 — fig. 123).



Fig. 123. C 12 — Rodolphe de Hochberg
(1475/76).
(à suivre)

Errata et Addenda.

Page 58 lignes 9 et 11, planche X: Le cachet numéroté C 11 doit en réalité porter le No C 8. Il a servi non pas à Rodolphe de Hochberg mais à Guillaume son père. La figure 124 reproduit ce sceau d'après un meilleur exemple que celui qui j'avais trouvé précédemment.



Fig. 124.

¹⁾ Le sceau de Jean-le-Bel dont nous avons parlé plus haut (A 39, pl. XIX) est peut-être lui aussi du même graveur ou au même atelier, car comme style et comme technique de gravure il se rapproche beaucoup du contre-sceau de son père.